



« Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,56)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Évêque

N/Réf. : EVID/C.N.42/114/2022

DÉCRET PORTANT ADMISSION A L'ORDRE SACRE DU DIACONAT

Nous, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique,
Evêque d'Idiofa ;

Aux lecteurs du présent décret, salut et bénédiction dans le Seigneur ;

Considérant les évaluations présentées sur chacun des candidats ci-dessous ;

Vu les lettres de demande d'admission à l'ordre Sacré du Diaconat m'adressées par les intéressés ;

Après consultation de Messieurs les Abbés, Membres de la Consulte Diocésaine ;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (can. 381), toutes les conditions étant requises ;

DECRETONS :

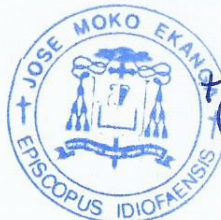
Art. 1. Sont admis à l'Ordre Sacré du Diaconat, les séminaristes dont les noms suivent :

1. **Hervé DAWOTI**
2. **Jean FIKISI**
3. **Antoine KIMWANGA**
4. **Grâce TOY**

Art. 2. La cérémonie d'Ordination aura lieu le **Samedi 01 Octobre 2022** au Petit Séminaire Sainte Thérèse de l'enfant Jésus/Laba. l'esplanade

Art. 3. Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le deuxième jour du mois d'Août
de l'année deux mille vingt-deux.



+ José MOKO EKANGA

Evêque d'Idiofa